

Actualités

LUEUR D'ESPOIR POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION MAHORAIS

1 Barrages, manifestations, opérations escargot, blocage de la liaison maritime, administrations fermées, caillassages et violences en tous genres..., depuis le mois de février, l'île de Mayotte a connu une situation insurrectionnelle sans précédent, et a été paralysée par une grève générale provoquée par un mouvement de contestation populaire contre l'insécurité et les conditions de vie.

Dans les établissements scolaires, la situation a été très difficile pour les équipes de direction en place (voir le témoignage des collègues mahorais page 36) qui tentent, tant bien que mal, d'assurer au quotidien la continui-

té du service public d'éducation. Certains établissements ont été désertés, les transports scolaires paralysés, les cours supprimés sur plusieurs semaines, et nombre de personnels ont exercé leur droit de retrait suite aux violences et incivilités aux abords des établissements.

Dès le début de la « crise », le bureau académique du SNPDEN Mayotte s'est montré à l'écoute et à la disposition de tous les collègues en poste et a relayé auprès d'eux les soutiens de l'Exécutif syndical national*, qui s'est tenu régulièrement informé de l'évolution de la situation.



* cf. Lettres de direction n° 794 du 16 février et 825 du 23 avril sur www.snpden.net.

ADOPTION EN CONSEIL DES MINISTRES DU PROJET DE LOI « POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL »

2 La ministre du Travail a présenté le 27 avril dernier en Conseil des ministres le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Après son passage devant le Conseil d'État, saisi sur le sujet le 2 mars, le texte, qui a été modifié par cinq saisines rectificatives, compte pas moins de 67 articles et 116 pages, et est organisé en trois titres.

Le titre I^{er} « Vers une nouvelle société de compétences », qui concerne plus précisément les chefs d'établissement,

comporte les mesures réformant la formation professionnelle et l'apprentissage, leurs modalités, leur gouvernance et leur financement. Le titre II « Une indemnisation du chômage plus universelle et plus juste » est consacré aux dispositions relatives aux droits à l'assurance chômage et à son financement ainsi qu'à la gouvernance de Pôle Emploi. Le titre III « Dispositions relatives à l'emploi » rassemble diverses dispo-

sitions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et l'accès des personnes handicapées aux œuvres intellectuelles



et services de communication en ligne, le détachement de travailleurs étrangers et la lutte contre le travail illégal. Ce titre contient également des dispositions relatives au placement des fonctionnaires en position de disponibilité pour exercer une activité professionnelle dans le secteur privé. En matière d'apprentissage, l'objectif annoncé par Muriel Pénicaud est de « réformer en profondeur le système d'apprentissage en le rendant plus attractif pour les jeunes, plus simple pour les employeurs et avec une gouvernance quadripartite rénovée ». Concernant la formation professionnelle, elle indique qu'il s'agit « de donner de nouveaux droits aux personnes pour leur permettre de choisir leur vie professionnelle tout au long de leur carrière grâce au compte personnel de formation » et de « faciliter l'accès à la formation, autour des initiatives et des besoins des personnes, dans un souci d'équité et de liberté professionnelle ».

Le troisième axe du texte qui concerne le système d'assurance chômage vise « à réduire la précarité et à créer de nouvelles garanties pour les actifs » et révisé la gouvernance du régime paritaire. Plusieurs mesures doivent également permettre d'adapter les outils d'insertion professionnelle pour les publics les plus fragilisés, particulièrement les travailleurs handicapés, et de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, en particulier en matière salariale.

Discuté en commission à l'Assemblée nationale à partir du 29 mai, ce projet de loi doit être débattu par les députés en séance plénière publique lors de la deuxième quinzaine de juin, suivi d'un examen au Sénat courant juillet. L'objectif du gouvernement est d'aboutir à son adoption définitive avant la fin de la session parlementaire extraordinaire fin juillet/début août. La publication de la loi devrait alors intervenir fin août, début septembre et sera suivie d'une trentaine de décrets d'application.

Le dossier législatif complet comprenant la version définitive du projet de loi, l'exposé des motifs, l'avis du Conseil d'État et l'étude d'impact sont en ligne sur [Legifrance \(www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Actualite/27-avril-2018-pjl\)](http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Actualite/27-avril-2018-pjl).

NOUVEL APPEL À LA GRÈVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

3 À l'appel de 7 organisations syndicales de fonctionnaires*, près d'un demi-million de personnes étaient dans les rues le 22 mars dernier pour défendre le service public, ses missions, les salaires et des emplois pérennes (voir *Actualités Direction 257*, page 12). Deux mois après, ce sont à présent les 9 fédérations de fonctionnaires qui appellent à une nouvelle journée d'actions le 22 mai prochain.

Décidée le 10 avril par les 7 organisations à l'initiative de la précédente journée, ce nouvel appel à la mobilisation a été rejoint le 12 avril par la CFDT et le 16 par l'UNSA.

Dans leur communiqué, les organisations réaffirment qu'elles ne partagent ni l'orientation, ni la méthode, ni le calendrier proposés par le gouvernement dans son document d'orientation visant à « refonder le contrat social avec les agents publics », et « pas davantage » ses objectifs « consistant à réduire le périmètre de l'action publique avec la perspective d'abandon, voire de privatisation de missions publiques ». Elles demandent ainsi l'ouverture de discussions sur d'autres bases, exigent un dialogue social respectueux des représentants des personnels, et estiment que

le statut général, les statuts particuliers et les régimes de retraite de la Fonction publique « doivent non seulement être préservés mais développés ». Au menu des revendications, se trouvent toujours également « une réelle amélioration du pouvoir d'achat », à travers notamment la fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation avec « rattrapage des pertes subies », l'abrogation de la journée de carence, le « respect des engagements en matière d'évolution de carrière », ou encore l'amélioration des déroulements de carrière... De son côté, l'UNSA, déplorant le silence du président Macron sur la Fonction publique et regrettant que ce dernier « n'envisage les services publics que sous l'angle d'un fardeau budgétaire alors qu'ils constituent le socle de la solidarité républicaine » a annoncé dans un communiqué qu'elle se joignait au mouvement.

Les fédérations de fonctionnaires ont fait savoir qu'elles souhaitent « inscrire les mobilisations et la grève dans la continuité » et ont d'ores et déjà prévu un autre temps fort de mobilisation lors du rendez-vous salarial prévu à la mi-juin.

Nul doute que les prochaines séances de négociation prévues avec le gouvernement en mai et juin promettent d'être particulièrement tendues.

* FO, CGT, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC et FA-FP



RAPPORT DU CESE SUR L'ORIENTATION DES JEUNES

4 Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté le 11 avril, à une large majorité, son rapport* sur « l'orientation des jeunes ». Ce rapport est le premier du CESE qui s'inscrit dans une démarche innovante de participation citoyenne, avec l'ouverture durant presque deux mois, d'une plateforme numérique pour recueillir les avis et propositions des citoyens sur le sujet

Après avoir effectué un état des lieux, se fondant notamment sur les remontées de cette plateforme, le conseil formule ainsi 29 recommandations qui visent « à donner du sens à l'orientation dans une logique d'accompagnement » et qui s'articulent autour de 3 axes : garantir les conditions d'un véritable accompagnement/passer de procédures ponctuelles à un parcours progressif/réussir son orientation pour une bonne insertion professionnelle.

Parmi les mesures préconisées, la plus saillante (n° 10) concerne la nécessité de repenser la place, considérée comme prématurée, du palier d'orientation, actuellement situé en fin de troisième. Il s'agit de déplacer ce palier « préparant aux trois baccalauréats de la fin de la 3^e à la fin de la 2nde, en mettant en place une année de seconde commune articulant enseignements généraux, transversaux et des modules de découverte des enseignements professionnels en lycée professionnel et en CFA ».

Dans ses recommandations, le CESE propose également de systématiser et conforter le parcours avenir par un horaire dédié de la 6^e à la terminale, de rendre obligatoire au collège et lycée la participation de tous les élèves au conseil de classe pour la partie qui les concerne, de réformer les algorithmes d'affectation Affelnet et Parcoursup afin de garantir leur transparence, de développer les lycées polyvalents, les lycées des métiers et les internats, ou encore de « travailler à un cadre national des diplômés

reposant sur des modules disciplinaires, transversaux et professionnels »...

Le Conseil recommande également diverses mesures pour rapprocher les établissements scolaires et le monde professionnel : nomination dans chaque établissement secondaire d'un délégué au monde économique et social, mise en place de périodes de découverte professionnelle dès la classe de 4^e jusqu'au premier cycle de l'enseignement supérieur ; détachement de salariés en établissements par le biais de mécénat de compétences, développement de l'alternance sous contrat d'apprentissage et sous statut scolaire et universitaire...

À l'heure où les services d'orientation semblent menacer, le CESE défend également une offre d'information nationale via l'ONISEP (dont il faut renforcer les moyens), complétée de façon territorialisée, et il préconise la programmation d'un plan de recrutement et de formation des personnels de l'orientation.

Cet avis, qui intervient au moment où plusieurs réformes concernant l'apprentissage, le baccalauréat, l'accès à l'enseignement supérieur ou encore la formation professionnelle sont en débat ou mises en œuvre, « interroge les politiques publiques de l'orientation, alors que se multiplient les services payants d'offices privées » indique le conseil.

La mise en œuvre de ses objectifs suppose de repenser la structuration même du système éducatif, ce qui ne pourra pas se faire sans un véritable dialogue social approfondi et des investissements adaptés.

* Avis CESE 2018-12 sur www.lecese.fr (cf. notamment page 69 la déclaration de Christian Chevalier au nom de l'UNSA et du groupe des Associations).



UN COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE À L'ÉDUCATION NATIONALE

5 Un arrêté publié au journal officiel du 12 avril* institue au sein du ministère chargé de l'Éducation nationale un collège de déontologie.



Compétent pour l'administration centrale du ministère, ses services déconcentrés, les établissements publics nationaux relevant du MEN (ONISEP, CEREP, CIEP, CANOPÉ et CNED) et les EPLE, ce collège est composé d'un membre du Conseil d'État, d'un IGAENR et d'un IGEN, établissements et vie scolaire. Il est chargé :

- de rendre un avis sur les questions d'ordre général relatives à l'application des obligations et des principes déontologiques ;
- de répondre aux questions relatives aux situations individuelles dont il est saisi afin de recommander toute mesure visant à faire respecter les obligations déontologiques et à prévenir ou faire cesser une situation de conflits d'intérêts ;
- de mener, à la demande du ministre, toute réflexion concernant les questions et principes déontologiques intéressant les services et établissements et de formuler des propositions pour assurer la promotion de tels principes et renforcer la prévention de toute situation de conflits d'intérêts ;
- d'établir un rapport annuel d'activité à l'attention du ministre.

Il peut être saisi par le ministre, le secrétaire général des ministères chargés de l'Éducation nationale

et de l'Enseignement supérieur, les directeurs généraux et d'administration centrale du MEN ainsi que par les chefs des services déconcentrés et les directeurs des établissements publics nationaux sur les questions relatives aux règles déontologiques propres à

ces services. Tout agent peut également le saisir concernant sa situation au regard de ses obligations et des principes déontologiques ainsi que sur des faits susceptibles d'être qualifiés de conflit d'intérêts. Dans ce cas, les saisines relatives à la situation individuelle

d'un agent, lorsqu'elles émanent de l'agent lui-même, doivent faire l'objet d'une réponse confidentielle du collège de déontologie adressée au seul agent.

* arrêté du 5 avril 2018 relatif au collège de déontologie au sein du ministère chargé de l'Éducation nationale (www.legifrance.gouv.fr).

UNE MISSION SUR LES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

6 Malgré le plan de rénovation lancé en 2005 par l'Éducation nationale et les différentes évaluations en langues vivantes qui ont suivi, le niveau de maîtrise des langues étrangères par les élèves français demeure insuffisant, et surtout, les évaluations internationales placent toujours la France parmi les pays européens les moins performants en la matière.

Afin « d'identifier les raisons de ces difficultés et d'apporter des réponses pour définir une politique d'enseignement des langues étrangères adaptée aux besoins des élèves du XXI^e siècle, tout au long de leur scolarité », le ministre de l'Éducation nationale a confié le 19 avril dernier à Chantal Manes, inspectrice générale de l'Éducation nationale, et à Alex Taylor, journaliste, une mission autour des langues étrangères.

La lettre de mission qui leur est assignée dégage trois axes prioritaires de travail :

- établir, 11 ans après le lancement du plan de rénovation, un bilan de l'enseignement des langues vivantes en France ;
- « identifier les pratiques développées dans les pays européens où les performances des élèves en langues vivantes étrangères sont élevées et étudier la possibilité de les intégrer dans le contexte français » ;



- « formuler des propositions concrètes sur les orientations de la politique des langues dans ses différentes composantes : le recrutement des enseignants, leur formation initiale et continue, l'organisation des enseignements et les méthodes pédagogiques appliquées en classe, les dispositifs d'immersion et d'enseignement bilingue dans le premier degré, l'exposition des élèves aux langues étudiées en dehors des cours, la mobilité internationale des enseignants et des élèves, l'évaluation et la certification ».

Sur ce dernier point, le ministre souhaite que les propositions de la mission contribuent « à la stratégie de mise en œuvre de l'objectif fixé par le Premier ministre » en février dernier, à savoir « une certification internationale pour chaque étudiant avant d'entrer en premier cycle universitaire ou au plus tard avant la fin » de ce premier cycle. Les conclusions de cette mission sont attendues pour la mi-juin.

UN RAPPORT QUI REFLÈTE « UNE SOCIÉTÉ EN DIFFICULTÉ »

7 Dans son rapport annuel d'activité* rendu public en avril dernier, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, relève une augmentation de 7,8 % des réclamations par rapport à l'année 2016 (+ 17,3 % sur les deux dernières années), avec au total plus de 140 000 demandes d'intervention ou de conseils enregistrées sur 2017.

Dans son éditorial « Ne jamais détourner le regard », il souligne que les recours reçus constituent « un symptôme évident des maux collectifs dont souffrent des millions de personnes vivant en France, celles qui ont le sentiment que la République, son service public, ses lois, ses droits, ne bénéficient pas également à toutes et à tous. ». Le recours aux droits se fait le plus

ressentir dans le domaine de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ; le critère du handicap ayant été durant cette année 2017 le premier motif de saisine de l'institution

(21,8 % contre 19 % des saisines en 2016), avant l'origine (17,6 % contre 21,3 % en 2016). C'est dans l'emploi, aussi bien privé que public, que le Défenseur des droits



Site du défenseur des droits : educadroit.fr

est le plus saisi. « Si les discriminations à l'embauche sont fréquentes, elles perdurent également dans le déroulement de carrière et au sein de l'environnement de travail ». Le rapport mentionne aussi une poursuite des inégalités salariales entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une persistance des discriminations liées à la grossesse ou la maternité et le harcèlement sexuel. Le rapport insiste sur la dégradation des relations entre la population et les services publics. A l'ère de la dématérialisation, le recul de l'accueil dans les services publics constitue de fait

une énorme difficulté pour le public, notamment pour les personnes âgées, précaires, en situation de handicap ou étrangères, et le Défenseur des droits préconise d'ailleurs que lorsqu'une procédure est dématérialisée, une voie alternative soit à chaque fois proposée. Concernant la défense et la promotion de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant, les réclamations reçues en 2017 (relatives à l'accès aux soins, à l'éducation, à la cantine, accessibilité aux établissements, respect du principe de gratuité, problèmes d'inscription...), sont en progression de plus de 13 % et

confirment que les questions liées à la protection de l'enfance restent importantes et les droits de l'enfant encore méconnus. Le Défenseur des droits s'est notamment fortement mobilisé en 2017 contre l'enfermement d'enfants étrangers en centres de rétention administrative, il déplore que notre pays ait enfermé cette année, 275 enfants dont de nombreux nourrissons, et pointe globalement du doigt le problème du traitement des étrangers en France.

* www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports-annuels/2018/04/rapport-annuel-dactivite-2017

OPPOSITION PERSISTANTE À LA RÉFORME DE L'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

8 Depuis le mois de février, un certain nombre d'universités françaises connaissent un mouvement de protestation des étudiants et personnels contre la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants (ORE), portée par la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, et accusée d'instaurer une sélection à l'entrée à l'université via la nouvelle plateforme Parcoursup, sans pour autant répondre au problème des moyens des universités.

Et, alors que les examens approchent, plusieurs sites universitaires sont toujours occupés, voire paralysés, impliquant dans certains cas des évacuations par les forces de l'ordre.

Dans une tribune, publiée sur le site de *France Info* le 10 avril, 425 enseignants-chercheurs ont apporté leur soutien au mouvement étudiant, en dénonçant une « sélection hypocrite » et « l'inexorable dégradation du supérieur depuis une vingtaine d'années ». Ils jugent que « le gouvernement préfère la sélection au financement des universités à la hauteur des besoins ». Certains enseignants se sont d'ailleurs mis en grève aux côtés des étudiants, voire menacent de ne pas examiner les candidatures des futurs bacheliers. Selon eux, le système APB, remplacé par Parcoursup,

« a révélé l'impossibilité d'accueillir tous les étudiants, faute de place et de moyens », et « le fait qu'un mode de sélection (sur dossier, pour tous les bacheliers) se substitue à un autre a pour objectif presque avoué de différer, sinon d'écarter dans l'immédiat, un certain nombre de candidats. »

À ce mécontentement enseignant, est venue s'ajouter mi-avril une tribune de 6 présidents d'université appelant le gouvernement « à ouvrir rapidement des négociations avec toutes les parties prenantes de ce conflit pour discuter des modalités concrètes de mise en œuvre de Parcoursup » et sortir de l'impasse. Selon eux « seule la concertation et la reprise d'un dialogue responsable permettront d'apaiser la situation de blocage dans laquelle se trouvent plusieurs établissements et d'ouvrir de réelles perspectives pour un meilleur accueil de tous les étudiants et favoriser leur réussite ». 63 présidents ont également signé une autre tribune pour demander « des moyens nouveaux à la hauteur des enjeux ».

Rappelant que la loi avait « été discutée, validée par le CNESER et votée au Parlement », Frédérique Vidal a déclaré entendre « que tout n'est pas parfait, qu'il y a des choses qui peuvent s'améliorer » et qu'elle était « bien sûr ouverte à la discussion ».

À l'issue d'une rencontre avec la CPU le 25 avril dernier, le Premier ministre, quant à lui, a indiqué qu'il attendait pour fin juin les propositions de la ministre de l'enseignement supérieur sur les besoins en encadrement et en accompagnement permettant à la réforme de poursuivre sa mise en place et de monter en puissance durant les années à venir, et il a d'ores et déjà annoncé une révision à la hausse des moyens pour les places en BTS et IUT ainsi que dans certaines licences générales. Quant aux blocages dans les universités, Édouard Philippe a déclaré que le gouvernement répondrait par la fermeté « chaque fois que des espaces universitaires seront confisqués par de petits groupes radicaux et que l'organisation des examens serait ciblée ».



STRATÉGIE NATIONALE POUR L'AUTISME

9 De stratégie en stratégie ! Après la stratégie internationale pour la langue française et le plurilinguisme (cf. actualités *Direction* 257, page 11), voici venu le temps de la stratégie nationale pour l'autisme* !

Dans cette stratégie présentée le 6 avril dernier, le gouvernement a formulé 5 engagements phares dont celui de garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes et de rattraper ainsi le retard de la France en matière de scolarisation des enfants autistes.

Cet engagement, pour lequel une enveloppe de 103 M€ est allouée, s'articule autour de 4 axes forts en matière d'éducation, à savoir la scolarisation en maternelle de tous les enfants autistes, la garantie donnée à chaque enfant d'un parcours fluide et adapté à ses besoins jusqu'au lycée, la formation et l'accompagnement dans leur classe de tous les enseignants accueillant des élèves autistes et la garantie de l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur.

Alors que seuls 30 % des élèves autistes sont actuellement scolarisés en maternelle, l'objectif du gouvernement est ainsi de parvenir à 100 % d'enfants autistes en maternelle en

2021, d'une part en triplant le nombre d'unités d'enseignement maternel autisme, afin de scolariser tous les enfants à 3 ans y compris ceux présentant des troubles plus sévères, et d'autre part en faisant intervenir en classe des équipes médico-sociales ou libérales, en soutien aux équipes pédagogiques. Des parcours personnalisés, adaptés aux besoins de chaque élève, seront ensuite proposés, de l'école élémentaire au lycée.

« Afin de permettre aux enfants suivant une scolarité ordinaire de bénéficier

d'accompagnants plus pérennes et plus professionnels », il est également prévu d'accélérer le plan de conversion des AVS, recrutés en contrat de courte durée, en accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), et d'augmenter le nombre d'élèves autistes scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire en élémentaire, au collège et en lycée professionnel.

Pour mieux accompagner les enseignants, le gouvernement prévoit le recrutement de 100 professeurs spécialisés sur l'autisme (1 par département), pour intervenir auprès des équipes pédagogiques et des enseignants accueillant dans leurs classes des enfants autistes et le développement d'actions d'information et sensibilisation à destination des professionnels intervenant dans le parcours scolaire de l'enfant.

La stratégie nationale prévoit également de faciliter l'accès des jeunes autistes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur, au travers du nouveau processus Parcoursup, par la construction d'un parcours scolaire adapté et l'amélioration des accompagnements au sein de l'université. Par ailleurs, un décret publié au journal officiel du 26 avril institue un délégué interministériel à cette stratégie nationale (décret 2018-296 du 25 avril).

* http://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_autisme_2018.pdf.



ZOOM SUR L'ABSENTÉISME DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

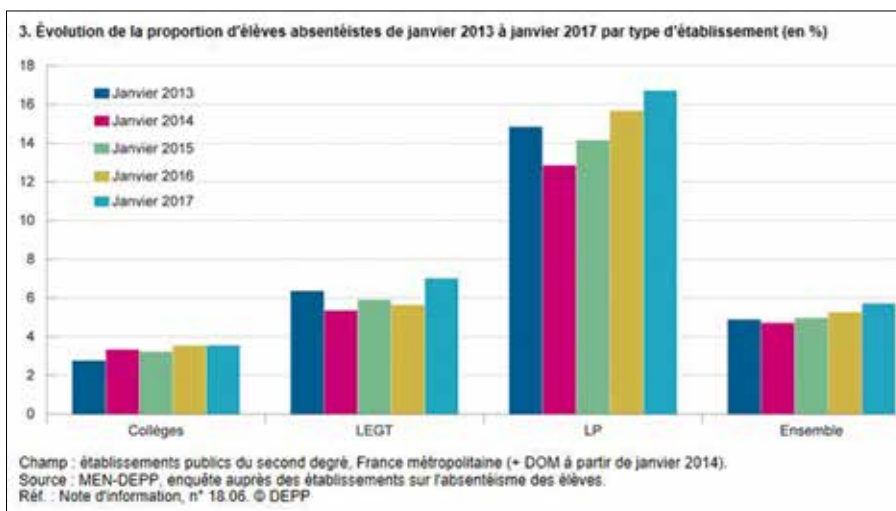
10 Selon une note d'information* publiée en mars 2018 par la direction statistique du Ministère de l'Éducation nationale (DEPP), l'absentéisme a touché en moyenne 4,9 % des élèves du second degré public en 2016-2017 (absence non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne).

Si ce taux d'absentéisme moyen annuel n'est pas très élevé dans les collèges, soit 2,7 % (avec une évolution selon les mois de 1,5 % à 4,2 % et un pic à 5,3 % en mai 2017), il est de 6,3 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (évolution de 3,2 % en octobre à 8,8 % en mars, et un pic à 16 % en mai 2017), et sur-

tout, il atteint 15,9 % dans les lycées professionnels (variation de 10,4 % au plus bas, en décembre 2016, à 19,5 % en mars, avec un maximum de 34,7 % en mai 2017). Ainsi, l'absentéisme est deux fois plus élevé dans les

LP que dans les LEGT, et quatre fois plus que dans les collèges !

Comme chaque année, la DEPP constate que ce taux varie fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2017, l'absentéisme touche moins



de 2,1 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 13,4 %. Ces 10 % d'établissements les plus touchés concentrent ainsi la moitié des élèves absents.

Du fait de leurs absences non justifiées, les élèves perdent en moyenne 1,5 % de temps d'enseignement, tous types d'établissements confondus, et lorsque toutes les absences, quel que soit le

motif, sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe à 6,4 % en moyenne sur l'année.

Concernant l'absentéisme « lourd », c'est-à-dire à partir d'un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées, la proportion d'élèves relevant de cet absentéisme reste limitée et s'établit, en moyenne, quelques soient les années, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements,

avec toujours des taux plus élevés en LP. Ainsi, en 2016-2017, le taux d'absentéisme lourd est, en moyenne sur l'année, de 0,5 % dans les collèges, de 1,1 % dans les LEGT et de 3,4 % dans les lycées professionnels, où il varie de 2,2 %, en octobre 2016, à 12,1 % en mai 2017.

* Note d'information DEPP n° 18.06 de mars 2018 sur www.education.gouv.fr, rubrique « Études et statistiques ».

Textes réglementaires

- **CPGE**: liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale et littéraire pour l'année universitaire 2018-2019 (Liste du 20 avril, BO 18 du 3 mai).
- **Emploi du temps**: arrêté du 21 mars portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Emploi du temps » (JO du 4 avril et BO 16 du 19 avril).
- **Enseignement primaire**: notes de service 2018-049 à 052 relatives à l'enseignement de la lecture, de la grammaire, du vocabulaire, du calcul et de la résolution de problèmes à l'école primaire (BO spécial n° 3 du 26 avril).
- **Enseignement privé**: loi 2018-266 du 13 avril visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat (JO du 14 avril + rectificatif JO du 21 avril).
- **Enseignement supérieur**: arrêté du 9 mars relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Dispositifs territoriaux d'orientation vers les études supérieures » (JO du 6 avril).
- **Étranger**: arrêté du 28 mars relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger (JO du 1^{er} avril). Arrêté du 30 mars fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger (JO du 6 avril). Arrêté du 19 avril modifiant l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret 2002-22 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger (JO du 27 avril).

Arrêté du 18 avril modifiant l'arrêté du 11 septembre 2014 relatif à la création du comité technique d'établissement public de l'AEFE (JO du 3 mai 2018).

- **Examens**: note de service 2018-053 du 18 avril fixant le calendrier des épreuves de l'examen du brevet de technicien pour

la session 2018 (BO 16). Arrêté du 30 mars dressant la liste des académies de métropole, des départements, régions et collectivités d'outre-mer dans lesquelles peuvent être subies les épreuves obligatoires de langues vivantes autres qu'allemand, anglais, espagnol et italien au baccalauréat général et au baccalauréat technologique (JO du 27 avril).

- **Fonction publique**: arrêté du 6 avril portant application dans les services centraux relevant des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, ainsi que pour leurs services déconcentrés et établissements des dispositions du décret 2016-151 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature (JO du 13 avril).
- **Handicap**: décret 2018-250 du 6 avril portant extension et adaptation des compléments de l'allocation aux adultes handicapés à Mayotte (JO du 8 avril). Arrêté du 29 mars portant sur l'adaptation et à la dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé (JO du 27 avril).
- **Personnels de direction**: arrêté du 4 avril fixant les parts de femmes et hommes dans les CAP des corps des personnels relevant du MEN et arrêté du 6 avril relatif à la création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation (JO 27 avril 2018).
- **Recteur**: décret du 27 avril nommant Fabienne Blaise, professeure des universités, rectrice de l'académie de Grenoble (JO du 28 avril).
- **Retraite**: arrêté du 9 mars portant modification de l'arrêté du 26 novembre 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) (JO du 10 avril). Décret 2018-269 du 12 avril relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel « compte individuel retraite » (CIR) et à la gestion de ce compte par le service des retraites de l'État (JO du 14 avril).

En bref

- **GRH de proximité**: Édouard Geffray, directeur général des ressources humaines au ministère de l'Éducation nationale, a annoncé le 13 avril dernier à l'Agence Éducation et Formation (AEF) le lancement d'une expérimentation sur la « gestion des ressources humaines de proximité » dans plusieurs académies en septembre prochain. « Une fonction RH doit être accessible localement et facilement » pour les enseignants, les personnels d'encadrement, les Biatss (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé) a-t-il déclaré à l'AEF. L'objectif étant « d'expérimenter un accompagnement de proximité à

l'échelle d'un territoire cohérent, pour mieux répondre aux besoins d'accompagnement des personnels ». Les académies de Créteil et Toulouse se sont déjà lancées dans cette expérimentation. Un bilan est prévu en septembre 2019 ainsi qu'une mise en commun des bonnes pratiques tout au long de l'expérimentation. (Sources: dépêche AEF n° 584060 du 13 avril 2018).

- **Orientation et transformation numérique**: l'ONISEP organise le 8 juin prochain, au lycée Louis Le Grand à Paris, un colloque international sur le thème « Orientation et transformation numérique: outils et démarches pour les transitions scolaires et professionnelles ». Programme de la journée sur www.onisep.fr/colloque.



Le SNPDEN dans les médias

1

Réforme du lycée

- Citation du SNPDEN dans une dépêche AEF du 12 avril relative au vote négatif du conseil supérieur de l'éducation (CSE) sur les projets d'arrêtés relatifs au cycle terminal général et technologique dans le cadre de la réforme du lycée.
- Articles de *Touteduc.fr* du 15 et du 16 avril se faisant échos des votes et du rejet des textes relatifs à la réforme du lycée au CSE, et citant notamment la position du SNPDEN et ses demandes d'amendements.
- Citation de Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, dans un article du *Monde* des 15 et 16 avril sur la réforme du lycée et l'avis négatif du CSE sur les projets d'arrêtés.

2

Parcoursup

- Citation du SNPDEN dans un article du *Monde* des 8 et 9 avril « Au lycée, une application à géométrie variable », au sujet de la nouvelle procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur et de l'utilisation de la fiche Avenir.
- Le 9 avril, interviews de Philippe Vincent, secrétaire général adjoint, par *l'Étudiant* au sujet de *Parcoursup*, et par *Les Echos* sur le devenir des sciences économiques et sociales dans la réforme du lycée.
- Citation du SNPDEN et expressions de Cyril Le Normand, secrétaire académique du SNPDEN Aix-Marseille, et de Pascale Le Flem, secrétaire académique du SNPDEN Rennes, dans une dépêche AEF du 11 avril au sujet de *Parcoursup* et de la manière dont les équipes pédagogiques des lycées ont géré les conseils de classe et les fiches Avenir.
- Citation du SNPDEN dans *La lettre de l'Éducation* du 30 avril.
- Expression de Philippe Tournier dans un article du *Figaro.fr* du 3 mai au sujet de la faible mobilisation des lycéens contre la loi Vidal sur l'orientation dans le supérieur.

3

Violence à l'école

- Interview de Philippe Vincent par *Le Parisien* le 6 avril au sujet des violences scolaires. Le 9 avril, interview sur *France Culture* et citation dans l'édition du *Parisien* du 9 avril.

« La circulaire magique pour endiguer la violence n'existe pas, mais il existe quelques pistes que l'on peut piocher ici et là », assure Philippe Vincent, proviseur au lycée polyvalent Jean-Perrin à Marseille et secrétaire général adjoint du SNPDEN, principal syndicat des proviseurs. Il évoque la nécessaire mixité sociale, ces élèves ambassadeurs pour calmer les tensions, ces interventions en classe avec les associations, la police, des magistrats ou encore ces médiateurs aux abords des établissements qui « servent de tampons » et font de la prévention [...] » (Le Parisien).

- Expression de Philippe Tournier dans un article du *Parisien.fr* du 8 avril relatif au climat de violence au lycée de Stains, en Seine-Saint-Denis.
Le SNPDEN, le syndicat national des chefs d'établissements, milite pour des agents de sécurité. « Quand les problèmes relèvent du maintien de l'ordre, arriver avec un rameau d'olivier en disant qu'on va dialoguer est rarement efficace » plaide son porte-parole, Philippe Tournier.
- Interview de Lysiane Gervais, secrétaire nationale de la commission Éducation & Pédagogie, le 27 avril par 20 Minutes au sujet des signalements de mineurs en danger.

Et aussi...

CALENDRIER SCOLAIRE Passage de Philippe Vincent sur *France 2* le 29 avril et interview de Philippe Tournier sur *France Info* le 6 mai au sujet du calendrier scolaire et de l'impact des jours fériés du mois de mai sur le fonctionnement des établissements.

DIPLÔME NATIONAL DES MÉTIERS D'ART Interview de Philippe Vincent par le magazine *L'Étudiant* le 3 mai.

DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS » Expression de Lysiane Gervais dans un article de *Libération* du 19 avril au sujet du bilan du dispositif cinq mois après son instauration.

POLITIQUE MINISTÉRIELLE Citation du SNPDEN dans un article du Blog de *Mediapart* du 27 avril sur la méthode et les annonces de Jean-Michel Blanquer.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES Interview de Philippe Vincent par le magazine féminin « *Causette* » le 18 avril sur les modalités de protection des données personnelles des élèves.

PROJET DE LOI « POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL » citation du SNPDEN Caen dans un article d'*Ouest-France* du 24 avril « Normandie. Centres d'orientation menacés: de vives inquiétudes » dans lequel la section académique exprime son opposition et son inquiétude face à la disparition programmée de certains CIO dans le cadre du projet de loi.

RAPPORT BORLOO SUR LES BANLIEUES interview de Bruno Bobkiewicz, membre du SNPDEN Créteil, le 26 avril par *France Info*.

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS
TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MEL : siege@snpden.net

Directeur de la Publication
PHILIPPE TOURNIER
Rédactrice en chef
FLORENCE DELANNOY
Rédacteur en chef adjoint
ABDEL-NASSER LAROUSSE-ROUBATE
Commission pédagogie:
LYSIANE GERVAIS
GWÉNAËL SUREL
Commission vie syndicale:
PASCAL CHARPENTIER
Commission métier:
JOËL LAMOISE
Commission carrière:
CHRISTEL BOURY
Sous-commission retraités:
PHILIPPE GIRARDY

Conception/Réalisation
JOHANNES MÜLLER
Crédit photographique :
SNPDEN

Publicité
ANAT REGIE
TÉL. : 01 43 12 38 15
Directrice de Publicité
MARIE UGHETTO
m.ughetto@anatregie.fr

Impression
IMPRIMERIE VOLUPRINT
ZA DES BRÉANDES
89000 PERRIGNY
TÉL. : 03 86 18 06 00

DIRECTION - ISSN 1151-2911
COMMISSION PARITAIRE DE
PUBLICATIONS ET AGENCE
DE PRESSE 0314 S 08103

N° DE SIRET : 30448780400045
DIRECTION 258
MIS SOUS PRESSE
LE 14 MAI 2018

Les articles, hormis les textes d'orientation votés par les instances syndicales, sont de libres contributions au débat syndical qui ne sont pas nécessairement les positions arrêtées par le SNPDEN.

INDEX DES ANNONCEURS

SELFAIR	2
INDEX-EDUCATION	4-5
AXESS EDUCATION	9
GMF	13
MAIF	17
ALISE	56

ENCART : FIRST VOYAGES

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

Valérie FAURE - Documentation